



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

CTL du 25 mars 2021

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Tout au long de cette crise sanitaire, Force Ouvrière n'a eu de cesse de prendre ses responsabilités en exerçant ses mandats dans les différentes instances et notamment le CHS-CT afin de renforcer les mesures de protection des personnels qui se sont adaptés en permanence à l'ensemble des règles inhérentes aux gestes barrières et à la distanciation physique.

Nous saluons à nouveau leur exemplarité pour s'adapter !

Dans ce contexte, nous avons toujours revendiqué que le télétravail participe à la politique globale de prévention, en demandant aux Directions de le rendre accessible au plus grand nombre.

Cela étant, nous avons également toujours alerté sur les conséquences de ce mode d'organisation du travail qui peut déboucher sur des problématiques de délitement des équipes ou d'isolement de certains collègues.

Compte tenu de ces risques psychosociaux non négligeables dont l'employeur doit tenir compte dans le cadre de sa responsabilité en matière de santé au travail, nous rappelons notre attachement au principe du volontariat pour le déploiement du télétravail.

Nous ne voulons pas d'un télétravail sous la contrainte !

Aussi le ton comminatoire employé dans les courriels que vous avez adressés à certains chefs de service est tout à fait intolérable.

Vous feignez de prendre vos responsabilités tout en voulant transférer la responsabilité pénale sur les cadres en cas de contaminations. C'est ambivalent et révélateur d'un management nocif.

En effet, la responsabilité pénale du n°1 lui est propre et n'est sûrement pas cessible !

Sur le sujet des relocalisations, entre enfumage et tripatouillage, voilà que le TAGERFiP voté en janvier est déjà erroné puisqu'à la tête du Centre de Contact de Lens sera bien positionné un IP.

Malgré nos demandes répétées vous nous avez toujours affirmé le contraire...
...alors que c'est ce qui était annoncé dès le départ.

S'agissant du NRP, son déploiement à marche forcée est d'ores et déjà vecteur de désorganisation des services et d'un recul sans précédent du service public dans les territoires.

**Avec plus de 1 000 implantations supprimées,
le NRP n'est ni un réseau, ni de proximité !**

Les témoignages de nos collègues ne manquent pas pour dénoncer l'inconséquence de cette usine à gaz idéologique basée sur le dogme de la séparation de l'accueil et de la gestion et dont la vitrine, entre conseillers aux décideurs locaux et accueil de proximité, a été vendue aux élus à grands renforts de propagande.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, que réitérer nos alertes au sujet de nos collègues qui, après avoir reçu une formation au pas de charge, vont se trouver prochainement en ligne de front lors de la campagne IR dans le cadre des accueils de proximité.

Nous alertons aussi, aujourd'hui à nouveau, sur les difficultés de fonctionnement des services, où le sous-emploi, l'offre de formation difficile à mettre en oeuvre pendant la crise sanitaire, les dysfonctionnements informatiques récurrents, les décisions technocratiques hors sol, pèsent de plus en plus lourd sur l'exercice des missions et dégradent les conditions de travail des personnels. Pour F.O.- DGFIP, le NRP n'est bien évidemment pas le remède miracle pour sortir de cette impasse. Pire encore, entre resserrement, industrialisation à outrance des missions, agents corvéables, il débouchera sur un épuisement et une perte de sens au travail de nos collègues, c'est inacceptable. !

Les élus **FO-DGFIP :**

**Michaël MILLOT, Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT,
Valérie CADET, Coralie VINCENT, Gautier LEDOUX et Nicolas WANIN.**

Experte :

Christine COLLIER-LEFRANC

